

MONESTIER-MERLINES

BULLETIN N° 27 – JANVIER 2015



MAIRIE
Veyrières
19340 Monestier-Merlines
www.monestier-merlines.fr

Tél : 05 55 94 33 61 ou 06 09 23 81 24

Fax : 05 55 94 65 26

Courriel : m-m@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture Mairie :

Ma, Me et Ve de 13h30 – 18h30



Madame le Maire
Les membres du Conseil Municipal
Madame la secrétaire de mairie
Vous présentent leurs meilleurs vœux



Que cette année tous vos projets décollent

Extraits des différentes réunions du Conseil Municipal

Rénovation des monuments aux morts :

Madame ALVAREZ a établi un devis pour les 2 monuments aux morts situés respectivement au cimetière pour 1 202,50 € et devant l'ancienne mairie pour 1 678,75 €.

Une demande de subvention a été faite auprès de l'ONACVG ainsi qu'auprès de la Fondation du Patrimoine. Les travaux seront à prévoir dès que les subventions auront été versées

Programme de voirie à La Vervialle : Reprofilage de la CR10 et l'accès dans le village au niveau de l'Aire des Sully - Renforcement de la CR11.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MATTIOZ. Montant des travaux : 13 908,00 € H.T

Travaux salle polyvalente :

Intervention à la salle polyvalente la semaine du 15/09/14 : Suite à l'affaissement du sol devant l'auvent, l'Ets KLAVUN est intervenu pour remplacer les poteaux et réaliser de nouveaux dés. Des dalles ont été posées pour permettre de marcher sur les gravats.

Demande de subventions diverses :

A la suite des travaux d'assainissement réalisés par la Communauté de Communes, une étude a été faite par le syndicat de la Diège en vue de l'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques de la RD 1089 au lieu-dit l'Abeille, ainsi que l'effacement de l'éclairage public au-dessus de l'office de tourisme jusqu'au parking de la cuisine centrale.

Une étude a également été faite pour la réalisation des trottoirs sur les 2 côtés de la voirie.

Inscription du Programme Départemental d'Eclairage Public 2015 :

Dans le cadre des travaux prévus en bordure de la RD 1089 au lieu-dit l'Abeille, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal l'inscription du programme (remplacement des candélabres) en vue de l'obtention d'une subvention.

Parking de la salle polyvalente : Dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une étude a été faite par le Syndicat de la Diège pour la création d'un parking (20 places) avec « réhausse » de la chaussée au niveau des portes d'entrée sur la façade et le côté (côté parking) de la salle pour permettre un accès direct dans la salle pour les personnes à mobilité réduite.

Dotations Conseil Général Voirie 2014/2019 : 11 181,00 €.

Le projet VOIRIE retenu pour l'année 2015 est le RENFORCEMENT CR 12 pour un coût de 29 576,39 € H.T. soit 35 491,67 € T.T.C.

L'ensemble de tous ces travaux programmés n'est qu'un prévisionnel, ils ne seront effectués qu'en fonction des subventions obtenues et des urgences

Augmentation du tarif de déneigement : 41,50 € - Tarif 2014/2015 : 42,00 € à l'EARL OLLIER.

Résiliation du contrat de location du logement situé au-dessus de l'ancienne mairie par l'ESAT au 31/10/2014

La poste :

Fermeture de la boîte aux lettres qui se trouve sur le mur de l'ancienne mairie à compter du 01/09/2014 du fait qu'il n'y a pratiquement pas de courrier déposé.

Sorties scolaires

Participation d'un montant de 720,00 € de la commune aux diverses sorties scolaires pour les classes de maternelles et primaires du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) d'Eygurande-Merlines suite à une demande de financement de projets pédagogiques par les enseignants transmise par les maires des 2 communes pour :

- Séances poney pour les élèves de Grande Section de Maternelle (école Eygurande)

- Séjour de 2 jours à Bugeat (C.S. ESPACE 1000 sources) pour les élèves de CP/CE1 (école d'Eygurande)
 - Séjour de 3 jours au FUTUROSCOPE de POITIERS pour les élèves de CM2 (école de Merlines)
- Une demande de subvention a également été faite par La « RONDE DU CANTON » (Association des Parents d'Elèves) pour financer les leçons du maître-nageur à la piscine ainsi que les entrées, les abonnements à des revues, 50 % des entrées au concert JMF, les sorties scolaires exceptionnelles

Distribution des colis de Noël et organisation du repas des aînés à la salle des fêtes.

En 2014, il a été proposé aux aînés soit de recevoir comme chaque année un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année soit de se réunir à la salle des fêtes afin de partager un moment convivial et de partage. 14 des bénéficiaires ont choisi le repas (article ci-dessous)

Rapport de la visite pour les travaux du pont du Moulin de MONESTIER :

Travaux au niveau du pont du Moulin de Monestier prévus en 2014

Dans le cadre de la réglementation de l'eau, une visite conjointe d'un agent de l'ONEMA (brigade départementale de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques) et d'un agent du service police de l'eau a eu lieu en date du 19 septembre 2014 en présence de M. Claude FERLANDA.

A la date du 30 décembre, un rapport a été transmis à la mairie informant que « les travaux envisagés (Réfection des jambages d'un pont côté aval) ne sont soumis à aucune procédure réglementaire préalable au titre du code de l'environnement.

Une prospection auprès des entrepreneurs va être à nouveau réalisée au vu des derniers éléments fournis sur le rapport.

Repas des Aînés

La commune de Monestier-Merlines a perpétué la tradition des fêtes de fin d'année en l'honneur de nos aînés. Il fut laissé le choix entre le colis et un repas.

Le 13 décembre 2014, pour ceux qui avaient choisi le repas, 14 de nos aînés se sont retrouvés à la salle polyvalente de Chauvet qui avait été décorée aux couleurs de Noël pour l'occasion.

Le repas préparé par le traiteur Baptiste d'Eygurande et servi par les conseillers municipaux fut très apprécié par les convives qui remercièrent les élus pour ce délicieux moment de partage.



Les bénéficiaires des colis ont également remercié le conseil municipal pour la composition des colis lors de la distribution de ceux-ci par les élus

Détecteurs de fumée obligatoires au 09 mars 2015

Les détecteurs doivent être achetés ou commandés avant le 09/03 (justificatif pour les assurances) mais installés avant le 01/01/2016 (nouvelle réglementation en raison d'un manque de produits)



Les détecteurs de fumée - Qui doit l'installer ?

Depuis le décret du 10 janvier 2011 et jusqu'au printemps 2014, c'était à l'occupant du logement d'installer le détecteur et d'en assurer l'entretien, qu'il soit locataire ou propriétaire.

Mais la loi Alur du 24 mars 2014 a changé les règles. Désormais, c'est au propriétaire d'équiper le ou les logements qu'il met en location.

Qui doit l'entretenir ?

C'est à l'occupant du logement, donc cette fois au locataire s'il s'agit d'un logement loué, d'entretenir le détecteur de fumée, de changer les piles et de le remplacer si besoin le jour où il ne fonctionne plus.

Les détecteurs de fumée doivent porter le marquage CE - NF, être conformes à la norme européenne EN 14 604. Cette conformité est vérifiée en usine par un laboratoire agréé indépendant, qui contrôle et prélève en sortie de fabrication.

Extrait de l'HOMMAGE A SIMON LOURADOUR

Par Gérard GUINETON (maire de 1977 à 2014)

« ... le décès de Simon à qui nous devons tant, nous a tous laissés pantois et orphelins.

Je confirme ce qu'a dit M. l'Abbé Buge lors de ses obsèques religieuses en l'église d'Eygurande « dans ses écrits pour le journal « La Montagne », il avait le mot juste ». Merci Simon pour tout ce que tu as apporté à la Commune de Monestier-Merlines et à ses associations. Commune qui ne t'était pas étrangère puisque tu as travaillé comme chef des services techniques à l'hôpital de la CELLETTE aujourd'hui dénommé CHPE (Un clin d'œil).

J'ai travaillé avec Simon lorsqu'il était responsable de la commission « Sites et traditions » de l'association « Tourisme et Nature » (1980) que j'avais l'honneur de présider à cette époque. C'est lui qui a créé « Les bouades de l'été ». Lors de ces manifestations annuelles, il nous a permis de découvrir en profondeur les habitants et le patrimoine des dix communes du Canton d'Eygurande et de faire naître chez chacun de nous, un sentiment d'appartenance à ce beau territoire du Pays d'Eygurande qu'il a aimé et défendu de tout son vivant... (Je pense bien sûr à la bouade de Monestier-Merlines (1989) et à celle de Feyt, sa commune natale, où un monde record était présent). Voir photo ci-dessous.

Grâce à lui et à « Tourisme et Nature », le patrimoine du massif forestier des Agriers, phare économique et touristique du Canton, a été développé ou restauré (Croix des 4 arbres, plaine des filles, etc...)

Grâce à lui, nous avons découvert, avec nos visiteurs, l'Archéologie (que lui avait initié Marius Vazeille) et la Nature (faune et flore) de ce Canton (Avec Simon et autres animateurs de « Tourisme et Nature » nous avons participé à des réunions d'information et de partage, au village de vacances de L'abeille cher à Guy Lepetit qui était de sa classe et lui-même décédé en 2007.

Merci Simon pour l'appellation « Saint Laurent » du fromage fétiche, plusieurs fois primé au Salon de l'Agriculture de Paris, fabriqué et affiné par la fromagerie des Sully au village de La Vervialle (Structure chère à Jean Marc Gioux, elle est maintenant dirigée par son remplaçant M. Fabrice Gardon. Saint Laurent est le Saint Patron de la Commune et le patron des Cuisiniers ; ce nom était donc tout indiqué selon Simon. En parlant de ce fromage je pense à son livre « un goût du terroir ».

Dans le cadre de sa carrière journalistique, Simon avait beaucoup photographié la Corrèze dans son ensemble et fidèle à ses convictions de partage, il a légué son patrimoine photographique aux archives départementales de la Corrèze.

Merci Simon. Tu es de ceux qui m'ont soutenu et aidé à me construire. Désormais tes écrits et des livres vont perpétuer ton souvenir et ta mémoire ».



Photo prise lors d'une bouade

Elections départementales

22 et 29 mars

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. « C'est avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires, que l'assemblée dirigeant le département a pris le nom de conseil départemental (en remplacement de la précédente appellation de conseil général) ».

Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est également modifié. En 2015, lors des prochaines élections départementales, deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être mis en œuvre depuis la loi du 31 janvier 2007, disposant que les suppléants devaient être de sexe opposé à celui du candidat.

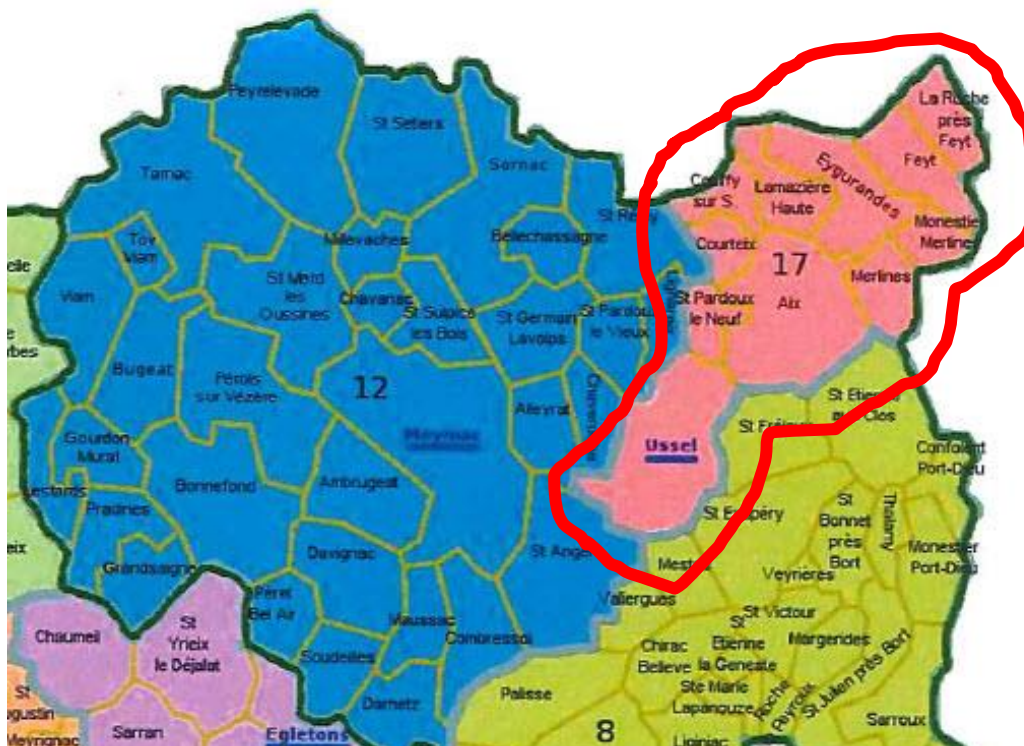
Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

RECAPITULATIF

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

- Tous les six ans
- Pour désigner les membres du conseil départemental, qui élisent à leur tour, pour six ans, un président du conseil départemental.
- Le conseil départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.
- Suffrage universel direct, scrutin binominal majoritaire à deux tours, à raison de deux conseillers par canton élus au sein d'un binôme de candidats comprenant un homme et une femme

*Carte partielle des nouveaux cantons 2015
(le département comptera 19 cantons au lieu de 37)*



Zoom sur le Comité des Fêtes

L'Assemblée générale du comité des fêtes de Monestier-Merlines s'est déroulée le 30 janvier dernier en présence de Mme LE GALL Nathalie, maire de la commune sous la présidence de M. OLLIER Adrien et de son équipe.

Un nouveau bureau a été constitué comme suit :

- Présidente d'Honneur : Mme LE GALL Nathalie
- Président : M. OLLIER Jérémy
- Vice-Président : M. ROZIER Jean-Baptiste
- Trésorier : M. OLLIER Adrien
- Trésorière Adjointe : Mme SERRE Nathalie
- Secrétaire : M. VERGNE Antoine
- Secrétaire Adjointe : Mme DELILE Mathilde
- Commissaire aux Comptes : M. OLLIER Marcel

Quelques dates à retenir :

- **samedi 14 février 2015** - concours de belote
- **samedi 11 avril 2015** - concours de belote
- **vendredi 12 juin 2015** - concours de belote
- **samedi 28 novembre 2015** - concours de belote



« Ces manifestations auront lieu à la salle des fêtes de Chauvet à partir de 20h30 et nous espérons vous voir nombreux.

N'hésitez pas si vous avez des idées à nous proposer et si vous désirez rejoindre notre équipe, tout le monde sera le bienvenu »

L'équipe du comité des fêtes



Naissances (depuis le 1er août 2014)

Clémence OLLIER, née le 11 octobre 2014
De François OLLIER et Elodie COURTET

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Proverbes

"Neige de février vaut fumier"

"Quand mars bien mouillé sera, beaucoup de fruits tu cueilleras."

Recensement

Comment se faire recenser ?

La démarche se fait à l'initiative du jeune à la mairie de son domicile, s'il habite en France

Quand se faire recenser ?

Délais

Le recensement doit se faire entre le jour du 16^{ème} anniversaire et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pièces à fournir

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple),
- un livret de famille à jour



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???**



Quels sont les effets ?

Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel sur Mon.service-public.fr. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

À noter : la remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans.